

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 26-mars-2018

Version 1

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Produit n°** 8177  
**Nom du produit** SP600125  
**Reach registration number** Cette substance / mélange contient uniquement des ingrédients qui ont été enregistrés ou sont exonérés d'enregistrement, conformément au Règlement (CE) n ° 1907/2006.

### Contient

**Formule**  $C_{14}H_8N_2O$   
**Masse molaire** 220.23 g/mol

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Utilisation en recherche uniquement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Importateur (Applicable uniquement dans l'UE)** Cell Signaling Technology Europe B.V.  
Schuttersveld 2  
2316 ZA Leiden  
The Netherlands  
TEL: +31 (0)71 7200 200  
FAX: +31 (0)71 891 0098

**Fabricant** Cell Signaling Technology, Inc.  
3 Trask Lane  
Danvers, MA 01923  
United States  
TEL: +1 978 867 2300  
FAX: +1 978 867 2400

**Website** [www.cellsignal.com](http://www.cellsignal.com)  
**Adresse e-mail** [info@cellsignal.eu](mailto:info@cellsignal.eu)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CHEMTREC** 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year  
+1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

**Europe** 112

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Organe cible spécifique en cas de toxicité systémique (une seule exposition)	Catégorie 3 - (H335)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement**

Attention

**Hazard statement(s)**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Declaración (s) de Precaución**

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**2.3. Autres dangers**

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

**3.1 Substances****Synonymes**

SP600125;  
 Pyrazolanthrone;  
 1,9-Pyrazoloanthrone;  
 C.I. 70300

**Formule**C<sub>14</sub>H<sub>8</sub>N<sub>2</sub>O**Nature chimique**

Monoconstituent substance.

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
anthra[1,9-cd]pyrazol-6(2H)-one	129-56-6	100	204-955-6	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adaptée.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter la formation de poussières. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir au frais et à l'abri du rayonnement solaire.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation comme réactif de laboratoire.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité avec protections latérales
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants imperméables.
<b>Autres</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	pain lyophilisé
<b>Couleur</b>	Jaune - Vert
<b>Odeur</b>	Aucun(e)
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>		Aucune information disponible
<b>Point de fusion /congélation</b>	292-293.5 °C	
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>		Aucune information disponible
<b>Point d'éclair</b>		Aucune information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucune information disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		Aucune information disponible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>		Aucune information disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>		Aucune information disponible
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune information disponible
<b>Densité relative</b>		Aucune information disponible
<b>Solubilité</b>	Pratiquement insoluble	
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>		Aucune information disponible



<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Sensibilisation</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets mutagènes</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets cancérogènes</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Système respiratoire.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets sur certains organes cibles</b>	Peau, Yeux, Système respiratoire.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Bioaccumulation</b>	Aucune information disponible.
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Aucune information disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### IMDG/IMO

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé

<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non réglementé

**ADR/RID**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucun(e)

**IATA**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucun(e)

<b>SECTION 15 : Informations réglementaires</b>
---

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation**

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

**SEVESO -Information Directive**

Ce produit ne contient pas de substances identifiées dans la directive SEVESO.

**Inventaires Internationaux**

<b>TSCA 8(b)</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	-
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	-

**International inventories legend**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Procédure de classification** Jugement expert et détermination de la force probante des données.  
**Date d'émission :** 26-mars-2018

### Avis de non-responsabilité

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**